

Monsieur

M Jean Hodshon d'Amsterdam nous mande par la
Lettre du 19 Decemois que le meme jouriel adu
apportet a votre Excellence les resolutions de leurs
hautes d'ui Nances a l'effet de solliciter aupres
de la Majeste main forte pour faire arrester
Ces obbeenan et les d'le Gile d'merster, Ce dit
J Hodshon nous prie en meme tems d'excuter
les ordres que votre Excellence pourra nous
donner de ce sujet et de le brenir a tous les frais,
M Renard aura sans doute communiqué
a votre Excellence la Lettre que je lui ay écrit
il y a quelq' jours sur cette affaire et votre
Excellence aura vu la demande que j'ay
faite aupres de M Le Lieutenant de la Police
mais qui n'a eue aucun succès malgré que

ce Magistrat m'avait promis qu'il donneroit les
ordres pour mettre ces personnes en liberté, il
y a apparence qu'il en a écrit en fait et reçu
l'ordre de suspendre les diligences.

au moyen de ce que votre Excellence voudra
bien actuellement faire la demande je me doute
point que le Ministre autorisera M. de Bastion
à faire faire la liste de personnes et effets
je lui ai écrit qu'il étoit avendu la partie
de Ducalot et qu'il avoit à un orfèvre nommé
Spiras demeurant sur la quai des orfèvres que
celui-ci y a donné pour le moment son billet
payable à la mois l'argent porté.

J'ai découvert aussi bien que les otoman
et la prétendue femme demeurant rue de la Harpe
à l'hôtel de la Harpe. Ils ont été en complot
l'un et l'autre également depuis quelques jours
et qu'on lui dit son nom au berceau.

Cela tout les éclaircissements que je puis
donner, votre Excellence et le sieur juge
nécessaire que je fais ici quelque démarche
j'attends vos ordres.

Je profite avec empressement de cette occasion
pour remercier votre Excellence des bontés
de plus profonds respect avec lequel j'ai
l'honneur d'être

Monsieur

Paris 26 juillet 1764

Votre très humble & fidèle
servant & obéissant
J. B. de la Harpe

Monsieur

Ma belle mère a reçu la lettre que Son Excellence
lui a fait l'honneur d'écrire. et nous vous
prions de témoigner à S. E. en notre nom
notre reconnaissance de ce que S. E. avait
fait déjà et fera ensuite.

particulièrement nous vous remercions que
vous voulez vous prêter en cet affaire
et que vous y prenez tant de part.
effectivement cette affaire nous donne
beaucoup de chagrin, et je plains beaucoup
la demoiselle de s'être laissée séduire
de la sorte.

Mais mon cher ami jugez de notre
inquiétude de ce que depuis deux postes
nous n'avons rien appris de la part
de Son Excellence, ayant cru que par
le courier suivant d'après la lettre
de L'ambassadeur on auroit entendu
que la demoiselle étoit arrêtée, d'autant
plus comme on en a vu de Paris que
les fugitifs paroissent au Spectacle.

et que tout le monde n'a parlé de cet affaire
eux étant logé à l'Hotel d'Entraques
Rue Tournais pres du Luxembourg.

en ajointe que leur intention étoit de s'en
barrer pour la Martinique, Dieu nous
garde qu'ils seroient corapés avant que
son Excellence eut pu se servir de son
autorité, au moins nous vivons toujours
entre crainte et espérance, je sais bien
que pareilles affaires doivent passer
plusieurs mains, et que les affaires de
Cour ne se font pas comme celles de
la Bourse, mais en cas que nous ne
recevons pas de main la Nouvelle qu'elle
est arrêtée je crains fort qu'elle n'e
échappe de Nouveau.

Votre Lettre du 28 de Mars m'est bien parvenue
comme aussi la boîte d'Esence &c. Je vous
accrédite le montant par 27 lvs.

Je serai charmé de recevoir les tomes 10 & 11
de Mr. Ruffin, comme aussi Le dictionnaire
raisonné de Trévoux &c. en 5 vol. de M. Panckoucke
en cas que Mr. Romare en est l'auteur
comme je crois, en les prenant je vous
prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Paris, vous auriez pu profiter de l'occasion de
Mr. le Duc ou Mr. de La Rochefoucauld, mais ils sont à présent
déjà partis.

Recevez nos compléments, asseurez M. de La Rochefoucauld
de nos respects et soyez persuadé que je suis
sincèrement

Monsieur de La Rochefoucauld

Amsterdam
le 28 de Juillet 1764.

M. de La Rochefoucauld

J'espère que vous m'enverrez les parts de La Rochefoucauld
et que vous m'enverrez

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Je vous prie de lui faire remercier, si vous en avez été

Heerleil geboren
Edele wrenge thet.

Ik hebbe met bysonder genoege met Brieven
vrij den Haag te tyding ontvangen, dat
vrij de goede intercedie van uw Excellencie
my naderock aan haardel groot agbaaren van
haar Hoogmogende gedaan, en vervolgens
aan het Franckelhoff voorgebraght, aldaar
favorabel was aangenomen, en dat men
tot bereyking van myn oegmerk, aan
uw Excellencie te behulpzame hand zonde
bieden, ik bedanke uw Excellencie tot dus verre
op het alder nederigste, met verzeeking
dat in den toe stand waar inne u, ter doed
de wafte moeten zig bevind, het voor daar
geen klyne troost is, te sien haar Burger,
Vaderen, ja zelfs den overwin der Provincies
en uw Excellencie zo veel deel in de delue nemen,
ik zonde ook reeds eerder myn plicht aan
uw Excellencie hebben afgeleest, zo zulk
niet maere mytgestelt, door de hoop

Daar wij ons yler Postdag misale hebben
 geleyd, namentlyk te vernemen dat
 de Laet dyne volle beslag hadde gekreegen.
 Ondertuyden hadde op die gunstige tyding
 niet langer durven wylstellen, maar
 vadelijck geresolveert, de bringers van
 deede, zijnde Jolte Jolles Lantens en J. d.
 Japander, gecommiceert voor zo veel de
 noeds, en alleen ten oversolde, met
 mijn procuratie aan uw Excellencie af te
 London, ten eynde uw Excellencie niet verber
 te incommiteeren met de moeyte van
 het transport van mijn ongelukkig Kind,
 alleenelyk versachende de alvermogende hulp
 van uw Excellencie om voor derselver vlyeg
 transport te willen zorgen, en wel gemelde
 Heeren zodanige cattaes en bevelen te
 geven als tot de voorgemelde vlyeg dord
 vrentig is.

Nemen de vryheid my en mijn Kind nogmaals
 in de dierbaare protectie van uw Excellencie
 aan te bevelen, hoopende dat uw Excellencie de
 veel moeyte zult verschoonen, verwoylck
 de ere hebbe my met diep respect te noemen.

Hoog Edelgebooren
 Edelghebrongen Heer

Amsterdam
 Den 7. Aug. 1764.

Uw Excellencie's
 onderdaanige dienaar
 Jodig Vande Groen
 Wed. H. D. Gildemeester

Weld. Heer

Op Gisteren Alhier tot Brussel gearriveerd, Lynde
Mist (ommissie) omme is't mogelyk: Maju' fraans Gildesmaad,
ter van Cargys operte neemend, en maet Holland onder ons
Gedijde overtoeren, hebbe wy ons Alhier byden Weld.
Heere Ernst Geaddresseert, Ende met deelde over de
voortgang derdaerke Geboddingeart, waarop wy Garesol,
recht hebbe deere dan Weld. te doen affgaan, met
Communicatie dat wy op Saturday van hier zullen
vertrekken, ende tot Weld. overkoomen?
Solliciterende betingediglyk dat Weld. alsoorend
derdaerke Gelieve te verdueren, ten Lynde wy spaedig
in onse commissie alle kunnende verdueren
ende hier van Lyn. Gellantie kennis te gaen
by welke wy wenschen ons Compliment te maken
Hier maekte hebbe wy de Eere met hoogdgting ons
te naemen

Brussel 10 Aug. 1764.

Weld. Heer
Weld. Heere
Jolle Jolles Laurensz.
Jan Daniel Topander Huisman

A. P. M^{es} le 19 Aoust 1764.

Monsieur

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence
m'a fait l'honneur de m'écrire le 15 de
ce mois au sujet de la D^{lle} Gildemeester;
J'adressai à M. de Sartines un ordre du
Roy pour la faire arrêter, et il se
concertera avec votre Excellence pour
l'avoir ou Elle desire, qu'elle soit conduite
et attendant qu'Elle la fasse partir
pour Amsterdam.

J'ai l'honneur d'être avec une
sincère attachement,

Monsieur

De Votre Excellence

Très humble et très
obéissant Serviteur

Le Duc de Soubise

M. L'Am^{ble} d'holande

Hoog Edele Welgeboren
Edele gestrenge Heer.

Terwyl ik nu uw Excellencie gederde
Letteren van den 16^{ten} Dece. heb, dat uw Excellencie
het afzenden van de twee Heeren geen sints
approbeerd. Zo vind ik mij verplicht uw Excellencie
te verzekeren, dat zulks alleen is geschied
in hoop dat het arrest van mijn dogter
eeds zyn beslag zoude hebben gekregen
en ik in dat geval nodig vond dat
mijn dogter van mij kentwegen wierde
onderriocht van mijn voorneemen in haer
opzichte, en verder, om uw Excellencie te eenen
van verdere inweyde te besnyden.
Nademaal nu de twee Heeren waarschijnlijk
zullen op de terug reyse zyn, zo zal ik
het verdere met geduld afwagten, en
mij geluk tot weeten geheel verlaeten
op de zorg die uw Excellencie zo gracieuselyk
op zich gelieft te neemen, en uw Excellencie
daarvoor altoos ten uitersten verplicht blyven

als Glyvende met Schuldige Verbod.
Hogelov. Welgebooren
Erel. gestrengde Heer

Amsterdam
Den 23. Aug. 1764.

Van Gellente
Onbevandene dienaar
Lidia Vande Groe
Wed. F. D. van G. D. D. D.

A Paris Le 28. Mars 1764.

Monsieur,

J'autoriseray volontiers le s^r Dubois à accompagner la
D^{lle} Gildemeester jusqu'à l'endemain que votre Excellence
croira convenable lorsqu'elle jugera à propos de faire
partir cette D^{lle} et je seray toujours très flatté de lui
marquer mon zèle, pour tout ce qui peut lui plaire.
Je suis avec respect,

Monsieur,

Votre très humble et très
obéissant serviteur.

Desartine

Monsieur

Le matin j'ai reçu la très honorée Lettre du 25 de ce Mois
et celle que Ton Excellence Monsieur de Kasprowode a écrite
à Monsieur de Haven qui se trouve à la Campagne. Par
le contenu de l'une et de l'autre, j'apprends que Mademoiselle
Geldemeester est arrêtée, et que l'intention de Ton Excellence
Monsieur l'Ambassadeur est de la faire partir de Paris mercredi
prochain accompagnée d'un inspecteur de Police et de deux
autres Personnes de confiance, qu'ils l'adresseront en arrivant
en cette ville à l'Hotel de Monsieur de Haven pour être
informées de ce qu'ils doivent faire pour n'être ni arrêtée
ni interrompue dans leur voyage. *Opereze vous prier*
Monsieur d'assurer Ton Excellence de mes respects, et de lui
dire que je ne manquerais pas de demander de ce Gouvernement

L'ordre qu'il faut pour que les Personnes commises pour crimes
ou délits, ou exécuter Mademoiselle Gilmont, en transport se fassent
et ne trouvent aucun obstacle, que je ne pourrai cependant
leur remettre cet ordre, que lors qu'elles arriveront ici, ou que
vous me marquerez quel vous êtes, qu'il est inutile, que j'envoie
quelqu'un à leur rencontre à Avesnes. En effet, si la demoiselle
ne donne pas à entendre par des cris et des lamentations qu'on
la transporte contre son gré et par force, Personne n'insistera
les Gardiens, je suppose donc que vous êtes persuadé qu'elle
se tiendra tranquille et que c'est en conséquence que vous avez
pu même jurer que moi, si il étoit nécessaire, qu'on envoie
quelqu'un muni d'un ordre du Gouvernement pour autoriser
les conducteurs à leur remettre à Avesnes, arrivés ici

je suppose qu'il sera bon qu'une Personne qui sache le
Hollandois prenne la place de M. le procureur de la Police
sur tout si Personne des autres conducteurs ne sait cette
langue, car depuis ici jusqu'à Rotterdam la demoiselle
pourra quelque fois leur soulever des difficultés aux quelles
ils ne pourront répondre qu'en montrant leur autorisation
par écrit, puis être à des Personnes qui ne savent pas lire
et portées à délivrer celle qui leur semble auable cachent
de la délivrer. j'aurais donc bien qu'une Personne sachant
le Hollandois muni de pouvoirs ne puisse relever en arrivant
ici le dit procureur et que la demoiselle soit remise
à Rotterdam à une qui s'y trouveront de la part de
Madame la mère pour la prendre sous leur garde.
j'ai l'honneur d'être avec l'estime la plus parfaite
Bourges le 27 Août 1769. Monsieur Notre Freresme
et Fris Oubert
serviteur de M. de S.

V. Minste. Staat op een Legation 12 Stuyd

W. Welles

Nr.



Engeland

Op heden den Negenentwintigsten
Augustus in den jaere Lxxviii Londen
viers & zestig, comparende voor mij Welles
van Klee, openbare Notaris, by den Ed. Hoge
van Holland geadmiteerd & amsdams
residerende in Excentie van de natemelde
getuygen —

Vrouwe Lidia van der Goe weduwe
vanden Heer Hendrick Daniel Gilde
meester als moeder en vroegdesse van
en oer haer mindejarige kind Cornelia
Gilde meester volgens het smiddele teta
ment door haer en haer gemelde man
te Zamen op den 5 November 1726 ten
overstaen van de Notaris Pieter Schabael
en getuygen binnen dese Stad gepasseert,
dervrouwe Compasante alhier woonaghe
en mij Notaris bekend —

te kennen geerente dat haer gemelde
dogter zig zocht enige tyt buiten de
gehoorsaamheyt van haer Compasante na
Parys had begeeren dog nu ingesolde
de minste van den Ed. deser van Zyn
Excellentie den Hoge Ed. en Wel gestungen
Haar den Heer Lottizon van Bekken
vode & Ambassadeur van vregen
hunne Hoogmogende Myn Heeren
de Staaten der vereenigde Neder landen

aan het Hof van Syn aller Christelike
majesteit in Franckryck, door middel van
Welgemelde Syn Excellente zoude werden
overwonden en getransporteerd na
Rotterdam en aldaar deselve haer dogter
aan haer Compasante ofte welken haer
gemagtigde overteleveren en dat weder onder
de gehoorsamenheit van haer Compasante
als moeder te brengen.

En verhaasde zij vrouwe Compasante nad
alvorens met dankbaarsheyt te hebben
geapprecheert en volkomen geestgekeerd
al het gem. door welgemelde Syn Excellente
(nag. hoop van de Cardinaat op den
5 July laetliden door haer Compasante
ten overstaen van syn Notaris en getuigen
op Syn Excellente gepasseert,) is gebaen
en verrijt, nu bij desien te qualificieren
en magtig te maken de Heer Johannes
Philippus de Wit spicantijck om in de
naem en van megen van haer Compasante
te Rotterdam of op zodanige Plaats als
raadzaam grondels sal waken, zij te
verrezen en aldaar deselve haer dogter
met de by haer hebbenke goederen wyf
handen van zodanige Persoon of Persoonen
als haer zullen hebben overgebracht, te

ontfangen en in zyn bewaaring over te
nemen, en na zults gedaen te hebben,
de quesse van dese Acte aan de gemelde
Persoon of Persoonen ter dechenge en loep
van de uytleming over te geven en ver
volgen de gemelde haer dogter onder syn
protectie te transportieren, ter plaetse als
zij vrouwe Compasante met den geestelicken
is afgesproken.

Belovende zij Compasante al het selve
te zullen approuveren even als of de
uytleming aan haer selve persoonsynke
was geschied.

Alles onder weband als na segten.

Gepasseert in amsteldam voor omst.
presont Gerrit Braet en Willem
Hunkhuysen Junior als getuigen.

Quedatsthor
W. V. K. K.
in Salt

Monsieur

Mlle. Gildemeister est arrivée en bonne santé
jusqu'au lieu de la destination, les arrangements
qui on a fait pour le transport étant parfaitement
bien réussis, ainsi Monsieur Gunt a eu la bonté
de la conduire jusqu'à Rotterdam, et elle est
très contente de l'endroit où on l'a placée.
Nous vous remercions de nouveau de la
peine que vous vous êtes donnée à cet égard
et Mlle. Gildemeister ne manquera pas de
faire de son côté qui son Excellence l'ordonne.
Les frais occasionés par cette affaire, après quoi
elles lui fera les obligations à son Excellence.

Mais comme nous ne voulons pas interrompre
son Excellence chaque fois elle l'admet
jusqu'à ce temps, en attendant nous vous
prions de donner part de l'arrivée de la
dame à son Excellence, y ajoutant les
assurances de notre reconnaissance sur tout
que son Excellence lui a accordé si gracieusement
un appartement dans son Hôtel.

Au reste j'ose vous assurer qu'elle comprend
très bien qu'il est impossible qu'elle

pourrait vivre avec l'homme qui li a
vermif. j'espère quelle persistera dans
les bagnes d'ici, et alors j'aurai pour
toute ma vie une attention particulière
pour cette malheureuse personne.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup d'estime

Monsieur

Votre très humble
& obéissant serviteur

A Paris le 6. de Sept. 1764.

Ant. L. Mayer

à M. Le Duc de Baslin

Compiègne 26 Juin 1761.

Mon Memoire
Monsieur

Votre Excellence est vraisemblablement
informée de l'arrêt que le S. van der
Hey, Marchand de la Ville d'Amsterdam,
a fait mettre à Personne sur la personne
du S. Nicolas Obrean, Vendeur de
la dite Ville, lequel après avoir
emprunté une somme très considérable,
a quitté sa femme, s'est échappé d'Amsterdam avec une
jeune Demoiselle appartenant à une
bonne famille, dans l'intention
de frustrer des Créanciers de leur prestation
légitime, de priver une mère d'un enfant
cher et de continuer de vivre avec
elle dans le désordre. Le susdit
S. van der Hey, étant parti d'Hollande
en grande hâte n'a pu en le tenir volé
ni soit des Etats Generaux ou des
Etats d'Hollande des Lettres requisiatoires,
pour demander l'extradition du dit
Obrean et de la Demoiselle.
Cependant je ne fais aucune difficulté
de prier V. Ex. de vouloir procurer
des ordres du Roi à ce sujet, puis que
je vois par que M. le Baron de Haren,
Ministre de L. H. P. P. à la Cour de
Bonnelle a obtenu un ordre de M.
le Comte de Solberg, de faire arrêter
sur le territoire de l'Empereur Ricci
les deux personnes susdites, à quel effet
deux cavaliers de la Maréchaussée ont
été envoyés à Linsingen pour s'en
charger. C'est pourquoi je le prie.

de vouloir ordonner que le St Nicolas
Bresan et la Demoiselle ^{qui l'accompagne} soient
remis entre les mains du St van
der Hey et conduits ensemble, sous
la garde de deux Cavaliers de
la Marchaupé des Franus pour
être par eux remis sur la frontière
aux deux Cavaliers de la Marchaupé
de d'Imperatrice Reine qui
les attendent à Lincorain; les
fraix & dépenses qui se feront
à l'occasion de faire dans cette
occasion seront payés par le
St. St van der Hey.

Par l'hoage & le puy le
plus haute Consideration
J'ai l'honneur d'être avec la plus
haute Consideration

Heeren Burgemeester en
der stad afdel.
Janb. 11 Julij 1762.

Ik hebbe de eer gehad te ~~ontfangen~~ ^{ontfangen} Uw wel
Edelg. goet. lyfbaardheids missive van den
13 dezer rakende het ontfangen van
Cornelia Gildemeester te ontfangen, Ik
sal geen moeyten sparen om ~~aan te~~
~~ontfangen~~ ^{ontfangen} ~~derelve~~ ^{derelve} ~~te~~ ^{te} ~~ontfangen~~
bevrinden, en sulke uitgewonden hieldende
de nodige middelen aanwenden ~~om~~
~~derelve~~ ^{derelve} ~~te~~ ^{te} ~~ontfangen~~ ^{aan te}
het gem. Cornelia Gildemeester,
het haare bedrukte moedes te ~~ontfangen~~ ^{aan te}
~~te~~ ^{te} ~~ontfangen~~ ^{aan te} ~~ontfangen~~ ^{aan te}
keeren.
Ik hebbe de eer met alle hooftgting
en respect te zijn.

Wijlward. gme wed.
Gildemeester
100.

Uwed. twee missieven nevens de documen
ten by de laatste gevraagd bevoorren behoudende
sal ik geen tijd versuimen om na te
gaan waer Uwed. bysta sig ophangt, ~~derelve~~ ^{derelve}
onderzigtig van bekomen sal hebben alle
nodige middelen int' werk te stellen dat
sy op de beste en gewooglykste manier overal
onder Uwed. gehoorsaemheid werde gebracht.
Niet sal my aangenomen zijn dat in dersel
te kunnen overleeren en Uwed. te overtuigen
van de agting waarmede uwe wyze

Signalement.

Nicolas Obrenant natif d'Amsterdam
est âgé d'environ 27 ans, La taille bien
faite, de ^{la grandeur de} 5 pieds 4 à 6 pouces, le visage
plein, les cheveux blonds et le front
haut, il est marqué tant soit peu de
la petite verole, il ~~porte~~ grassage de
la langue, ~~peut~~ le français et le
parle après naturellement ^{le français} mais un peu
du nez, La démarche assez lente et
les jambes bien faites, se porte ordinairement
Des lunettes de pierre sur des
boulons, et son linge est marqué NO.

La B^{lle} Cornelia Gildemeester est d'une
petite taille Elle a les yeux et les
cheveux bruns, parle probablement
bien le français mais pas dans la
perfection, son linge est marqué

GG

a M. le Duc de L. Paslon
Comme 25 Juil. 1764.

+ et qui se sont retirés dans
ce Royaume.

a L'Hotel d'Entrague
rue Courmar p. 15

+ que les susdites personnes
sont arrêtées pour prévenir
leur ruine totale.

Je viens de recevoir des ordres des ~~seigneurs~~
Etats Generaux des provinces unies, mes maîtres,
pour solliciter que Les^{rs} Nicolas Obrenane
et la Demoiselle Cornelia Geldemacster, qui
se sont abintés clandestinement de la
ville d'Amsterdam, fussent arrêtés avec
Leurs hardes et effets; et en consequence j'ai
l'honneur de reiterer la priere que j'ai faite
à V. E. au sujet de la Dlle, et de lui faire en même
temps celle de vouloir bien procurer les ordres
necessaires pour qu'on se saisisse aussi des
dits Obrenane, et que l'un et l'autre soient
tenus enfermez jusqu'à ce que j'aie occasion
de les faire transporter, soit ensemble ou
separément, en Hollande. Les personnes n'en
ont eu de malheurs, soit dans le commerce ou
autrement, qui les obligent à chercher dans le
pays étranger un azile qu'on accorde par tout
aux infortunés; mes maîtres ne m'ont point
pas étendu de les reclamer; C'est un homme
marie qui abandonne le chement la femme,
et une fille mineure qui se soustrait de
l'obéissance de sa Mere et s'enfuit avec cet
homme uniquement pour vivre dans le desordre.
V. E. n'ignore pas la difference que Leurs Hautes
Puisances, en general, ainsi que les Regence
des Villes de la Republique en particulier, ont
pour pareilles ~~demandes~~ ^{reclamations} qui leur sont faites au nom
du Roi ou du Ministre d'Etat. Mais ainsi je vous
flatte que celles que je fais maintenant de leur part
seront agréées et aura l'effet desiré. Le cas est
urgent. Cependant, les fugitifs se trouvent encore à
Paris et sont logés, comme au me Comarques, dans
laquartier du Luxembourg; un plus long retard
pourrait rendre les recherches qu'on ferait d'eux
difficiles, surtout s'ils habitaient ou s'abritaient
de la capitale. Je supplie donc V. E. de vouloir
effectuer que les ordres qui leur sont adressés soient
exécutés par la plus prompte maniere possible et
de la faire parvenir à la Cour de Hollande.

am. Le Duc de Praslin
Paris les 15 Avril 1764.

Sur des Lettres qui me viennent de
Hollande je me vois obligé de faire des
Nouvelles instances auprès de V. E.
pour qu'elle veuille bien effectuer
quelques Ordres au sujet
de laquelle j'ai eu l'honneur
Monsieur de vous faire des repre-
sentations et de les réitérer,
Me soit remise afin que je puisse
la faire conduire à Amsterdam
pour qu'elle rentre sous l'obéissance
de M^{te} la Reine. Je me flatter
Monsieur, que V. E. convaincue
de l'équité de ma demande sur les
différentes raisons que j'ai alléguées
dans mes précédentes Lettres voudra
bien me procurer les ordres du
Roi à ce sujet.

Je suis l'honneur d'être à